



VARENNES

AVIS PUBLIC

ENTRÉE EN VIGUEUR

Règlement 882-2 modifiant le règlement 882 fixant la rémunération des membres du conseil municipal et remplaçant le règlement numéro 756 afin de modifier la rémunération des membres du conseil

AVIS PUBLIC est donné que le règlement ci-dessus mentionné a été adopté lors de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Varennes le 13 avril 2026.

Ce règlement entre en vigueur à la date de la présente publication.

Donné à Varennes, ce 14 avril 2026.

Le directeur des Services juridiques et greffier adjoint,


M^e Nicolas Koltoukis, avocat

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussigné, certifie par la présente que j'ai publié l'avis public ci-haut mentionné sur le site Internet de la Ville de Varennes en date du 14 avril 2026 et en l'affichant à la réception de l'hôtel de ville, conformément aux dispositions du règlement 874 relatif aux modes de publications des avis publics de la Ville de Varennes.

En foi de quoi je délivre le présent certificat à Varennes ce 14 avril 2026.

Le directeur des Services juridiques et greffier adjoint,


M^e Nicolas Koltoukis, avocat